

MODALITES DE PARTICIPATION
« Brossard – Road Trip en Camping-Car »
Du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019

Jeu gratuit sans obligation d'achat par tirage au sort intitulé « Brossard – Road Trip en Camping-car » valable du 01/01/2019 au 31/03/2019 inclus, ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) et disposant d'un accès à internet.

Pour participer, il faut :

1/ Se connecter sur le site www.jeu-brossard.fr.

2/ Compléter le formulaire d'inscription en indiquant ses coordonnées complètes : prénom*, nom*, adresse e-mail valide*, adresse postale*, ville*, code postal*.

3/ Cocher le code recaptcha et les cases « J'accepte le règlement complet du Jeu* », « Je certifie être majeur(e) ou avoir l'autorisation d'un représentant légal pour jouer* », « J'accepte que les données saisies sur ce formulaire soient utilisées dans le cadre du traitement du Jeu* » En cochant la case « J'accepte le règlement complet du jeu* », le participant déclare avoir pris connaissance et accepté pleinement le présent Règlement.

(* = Champs obligatoires).

4/ Cliquer sur la case « Je valide » pour valider sa participation au tirage au sort

Les gagnants du Jeu se verront attribuer la dotation suivante :

Un (1) des trois (3) séjours d'une (1) semaine (sept (7) jours, six (6) nuits) en camping-car pour cinq (5) personnes maximum (adultes et/ou enfant(s)) en France métropolitaine (Corse incluse), dont au moins une (1) personne âgée d'au moins vingt-trois (23) ans, titulaire du permis B et disposant d'au moins trois (3) ans de permis pour pouvoir conduire le camping-car.

La dotation est d'une valeur commerciale unitaire **d'environ cinq mille neuf-cent soixante euros (5960€) TTC.**

La réservation du séjour doit se faire entre le 15 avril 2019 et le 14 octobre 2020, étant entendu qu'un délai minimum de quatre (4) mois est nécessaire à l'organisation. Par conséquent, le gagnant devra avoir effectué son voyage avant le 14 février 2021. Certaines périodes peuvent s'avérer être inaccessibles.

Les frais de connexion au site Internet (à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique) seront remboursés sur la base d'un forfait de vingt-cinq centimes d'euros (0.25€) (cinq centimes d'euros (0.05€) TTC la minute) pour cinq (5) minutes maximum) sur simple demande écrite à l'adresse du Jeu figurant à l'article 8, au plus tard le 30/04/2019 (cachet de La Poste faisant foi).

Cette demande devra faire figurer le nom, le prénom, l'adresse postale et être accompagnée d'un relevé IBAN ainsi que de la copie de la facture détaillant la date et l'heure de connexion au site Internet clairement soulignées. Toute demande de remboursement ne comportant pas ces éléments ne sera pas prise en compte.

Étant observé qu'il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (notamment une connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au site internet et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais de connexion.

Toute correspondance comportant une anomalie (incomplète, erronée, illisible, insuffisamment affranchie ou hors délai) ne sera pas prise en considération, et sera considérée comme nulle.

Les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement des frais de connexion seront également remboursés sur la base du tarif lent en vigueur (moins de 20 grammes) sur simple demande écrite concomitante (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu, « FLEXISTART/ OPERATION BROSSARD – 14, place Marie Jeanne Bassot - 92300 Levallois Perret » accompagnée d'un relevé IBAN.

Toute participation non conforme, incomplète, erronée, illisible, hors délai, frauduleuse sera considérée comme nulle. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur lieu de résidence.

Jacquet Brossard Distribution se réserve le droit d'annuler toute participation frauduleuse et ne saurait engager sa responsabilité de ce fait. Jacquet Brossard Distribution se réserve également le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs

Jacquet Brossard Distribution se dégage de toute responsabilité, en cas d'éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations et leur jouissance.

Conformément au Règlement Européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 modifiée en 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition de vos données, ainsi que d'un droit à la portabilité des informations vous concernant en écrivant à l'adresse courriel dpo@jacquetbrossard.com ou à l'adresse postale suivante : JACQUET BROSSARD DISTRIBUTION SAS – Délégué à la Protection des Données – 76/78 Avenue de France - 75013 PARIS.

Voir le règlement complet sur www.jeu-brossard.fr.

Jacquet Brossard Distribution SAS, siège social : 76/78 Avenue de France 75013 PARIS - RCS PARIS 318 947 132